L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE DEVANT LE SÉNAT

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. RAYNALDY, rapporteur de la commission du Commerce et du Travail, exprime le vœu que le Sénat renonce à la discussion générale du projet et passe immédiatement à l'examen des articles. Les diverses opinions ont déjà eu d'ailleurs la possibilité de s'exprimer au cours des séances que la Haute Assemblée a consacré déjà à l'arbitrage obligatoire.

Une intervention de M. Raynaldy

M. Clément Raynaud, rapporteur, donne lecture de l'avis rédigé au nom de cette commission :

« La commission de Législation civile, dit-il, est appelée à donner son avis sur un texte proposé par la commission du Commerce et différant sur quelques points de celui qui a été voté par la Chambre. Sans doute, faut-il voir dans la nouvelle rédaction qui nous est soumise la volonté d'aboutir à une transaction et de faire l'accord du Parlement sur une loi dont les modalités sont discutables, mais dont il semble bien que le principe n'a jamais été sérieusement contesté par les républicains de l'une ou l'autre assemblée.

» N'est-il pas logique dans ces conditions d'inviter la Chambre à se prononcer sur le texte que nous avons voté, quitte au président du Conseil qui nous a loyalement avertis qu'il ne pourrait pas le défendre, d'en réclamer l'amendement ou le rejet ?

» Or, notre texte n'a pas été discuté et la commission de Législation en éprouve autant de surprise que de regret.

M. Clément Raynaud, sur le fond, est d'accord pour soumettre à l'arbitrage tous les conflits du travail.

M. Clément Reynaud propose diverses suggestions sur les articles du projet. Il insiste notamment sur l'article 3 accordant les pleins pouvoirs au gouvernement, mais il faut avant tout résoudre vite les conflits, bien que les pleins pouvoirs soient chose grave. La Commission propose de réduire de six à trois mois ces pouvoirs. Ces pleins pouvoirs, elle estime, par ailleurs, que le décret prévu par la loi de dévaluation devrait être pris sous forme du règlement d'administration publique.

Après M. Gautherot, M. Lémery précise ses inquiétudes

M. GAUTHEROT succède à la tribune au rapporteur de la Commission de législation.

Le texte soumis au Sénat paraîtrait suffisant à l'orateur si les circonstances étaient normales, mais le Président du Conseil demeure au pouvoir un véritable chef de parti. Les libertés syndicales, le respect des conventions déjà signées ne sont pas le souci principal du gouvernement. Les exemples donnés par les conflits du travail sont à cet égard caractéristiques. La force publique a été mise au service des prétendus « neutralisateurs » d'usine. La garde mobile et le service de la Sûreté ont aide à violer la loi.

« Nous n'aboutirons à rien, conclut l'orateur, tant que le pouvoir sera aux mains d'un gouvernement qui ne répond pas au désir de reconciliation et d'ordre du Sénat. »

M. LÉMERY estime incompatible avec la dignité du Sénat le fait que le gouvernement a suggéré à la Chambre de substituer au texte voté par le Sénat un contrepoids donnant au gouvernement pleins pouvoirs pour trancher les conflits.

« On veut nous faire voter un texte contre lequel le Sénat s'est déjà deux fois prononcé à une très forte majorité. » L'orateur a toujours été hostile aux extensions du mandat donné à l'exécutif, même quand ces extensions sont bien délimitées. On risque trop d'en arriver à l'arbitraire. On nous demande d'étendre les pouvoirs gouvernementaux à des questions qui sortent du terrain professionnel. En vérité, si l'article 15 de la loi de dévaluation n'a pas joué, c'est par suite de certaines résistances du Conseil d'Etat, qui n'a pas pris le décret que l'on nous avait annoncé. »

M. BLUM déclare qu'il n'y a eu aucune résistance du Conseil d'Etat.

« Vous expliquerez au Sénat, répond M. LEMERY, pourquoi les décrets prévus ne sont pas intervenus ? Le monopole exercé par la C.G.T. est évident et il a été reconnu par M. Jouhaux.

» Les lois sur la liberté de propriété ne sont pas abrogées, mais le Gouvernement n'en tient pas compte. Il n'obéira pas mieux à son devoir conditionnel si nous lui accordons des pouvoirs nouveaux qui lui permettront de s'évader plus encore de la légalité ».

M. Lémery voudrait au surplus que l'on définît le différend collectif du travail. Si par exemple un patron veut embaucher ou refuser de renvoyer tel ou tel ouvrier dira-t-on qu'il s'agit là d'un différend collectif du travail ? Un contrat peut être rompu par la volonté d'un des intéressés.

« Dans tout notre droit occidental, le juge n'a pas qualité pour ordonner la continuation du contrat contre la volonté d'un des contractants »

A propos de l'article 4 qui donne au Gouvernement le droit de choisir les sur arbitres, l'orateur estime que la C.G.T. trouverait le prétexte à l'exercice d'un monopole souverain.

« Là loi qui ne prévoit ni sanctions ni recours, permettra aux arbitres de ne tenir aucun compte de la liberté des parties. Renvoyons ce texte à la Chambre, conclut M. Lémery ».

Après une intervention de M. JACQUIER, le passage à la discussion des articles est ordonné.

La discussion des articles

Un amendement LEMERY définissant les différends collectifs du travail, combattu par M. Raynaldy, est repoussé par 156 voix contre 55.

M. REBOUL dépose et retire ensuite un amendement relatif aux conflits de l'agriculture, M. BLUM ayant promis le dépôt d'un projet de loi au début de janvier.

L'article premier est adopté.

A l'article 2, M. PERNOT demande la suppression du deuxième alinéa qui interdit les occupations ou neutralisations ainsi que les congédiements et embauchages dès la mise en mouvement des procédures d'arbitrage. L'orateur remarque en particulier que dans la seconde partie de cet alinéa sont interdits les congédiements et tout embauchage.

« Cela n'a l'air de rien, mais c'est la fin de toute la jurisprudence de la Cour de Cassation sur la rupture du contrat de travail par la grève et c'est le triomphe de la théorie de la C.G.T. qui considère que la grève n'est qu'une suspension du contrat de travail ».

M. Blum déclare illégales les occupations d'usines

M. Léon Blum exprime l'opinion du Gouvernement. Le débat actuel porte exclusivement sur les grèves qui seront en cours au moment de la promulgation décret :

« Ce que demande la Commission du Commerce, c'est de donner au texte une sorte de valeur rétroactive et de décider qu'un conflit éclatant actuellement sera soumis aux dispositions de la loi actuelle. Il ne s'agit pas de valider les occupations ni les neutralisations, les occupations, je le répète, sont illégales.

» Si la loi avait été votée plus tôt, le travail n'eut pas cessé dans le conflit actuel et ainsi les patrons ne poseraient pas comme condition le réembauchage individuel. Les patrons veulent être juges des ouvriers qu'ils embauchent. Rien n'est plus regrettable. Les questions de licenciement individuel ont toujours été celles qui ont provoqué les plus longs et les plus douloureux conflits. Or, l'article 2 permet de régler ces conflits irritants.

» Quand les ouvriers ne pourront plus occuper les usines, quand les patrons ne pourront plus licencier ou réembaucher à leur gré, quant tout sera soumis à l'arbitrage, le travail reprendra aussitôt. N'est-ce pas ce que vous voulez ? De ce vote dépend la solution, pour ce soir peut-être et pour demain, des conflits dont chacun souhaite la fin.

M. Léon Blum insiste auprès du Sénat pour qu'il n'émette pas un vote qui pourrait être interprété comme excluant de l'arbitrage les conflits de congédiements individuels, sinon on se trouverait en présence de conflits du travail inextricables et insolubles. Quand on entre dans la voie de l'arbitrage, il faut y entrer résolument et avec la volonté d'aboutir ». (Applaud. à gauche).

M. Henri Merlin, Président de la Commission d'administration, propose un texte où il n'est plus question ni d'occupation ni de neutralisation.

MM. Raynaud et **Pernot** demandent le renvoi à la Commission de Législation.

M. Raynaldy déclare que la Commission du Commerce est disposée à accepter l'amendement Merlin qui se substitue à l'alinea 2. Dans ces conditions, le renvoi à la Commission est de droit.

Le Sénat décide de renvoyer à demain 15 heures, la suite de la discussion.

Séance levée à 19 h. 20.

LE BUDGET DE 1937

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Au total, la commission a fixé comme suit les chiffres du budget ordinaire pour 1937 : crédits, 48.092 millions ; recettes, 42.732 millions ; excédent des crédits, 5.340 millions.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des surélévations de recettes que la commission a cru devoir décider.

Plus de 400 milliards de dettes publiques

Le budget extraordinaire couvert par l'emprunt est également en dehors de ces prévisions. Le rapporteur général souligne que l'exercice 1937 devra, comme les précédents, comporter d'importants appels au crédit. Il étudie, en conséquence, la situation de la dette publique et de la trésorerie et montre que l'endettement de l'Etat et des collectivités publiques dépasse aujourd'hui quatre cent milliards.

Le problème du financement des dépenses en 1937 sera donc assez ardu. M. Abel Gardey estime que les besoins du Trésor, au cours du prochain exercice, ne sauraient être inférieurs à ceux de 1936.

La situation économique et monétaire

Etudiant ensuite la situation économique et monétaire, le rapporteur général déclare :

« Il apparaît que notre industrie et, d'une manière générale, notre production sont encore assez en retard par rapport au niveau actuel de la reprise mondiale. Ce décalage était en grande partie inévitable : il résulte des incertitudes et des lacunes de la politique économique suivie au cours des derniers mois et plus spécialement du défaut d'harmonie que nous n'avons cessé de dénoncer entre notre politique économique et notre politique financière ».

Une étude du marché financier et du marché monétaire clôture la partie technique de l'exposé général.

Stabilité et sécurité nécessaires

En conclusion, le rapporteur général rappelle le vaste mouvement politique et social qui a modifié, en France, les positions respectives des partis.

« Il importe, dit-il, que le courant d'aspirations qui s'est manifeste ne soit pas exploité pour des fins doctrinales. Un danger serait couru si les revendications qui surgissent, souvent justifiées, nous l'avons dit, ne se présentaient plus dans le cadre professionnel et se dirigeaient vers des fins de subversion. Une telle agitation nuirait aux causes mêmes qu'elle prétend défendre.

» La solidarité des Français, le sens des possibilités et des intérêts supérieurs de la nation doivent donc s'imposer à tous si l'on veut ménager, dans l'évolution vers une plus grande somme de justice sociale les transactions nécessaires ».

M. Abel Gardey conclut :

« L'essor économique et social escompté n'est possible qu'à deux conditions : il faut que soient respectées toutes les libertés conquises par la démocratie ; il faut, d'autre part, que, dans l'ordre économique et financier, une période de stabilité et de sécurité s'ouvre, mettant un terme à la thésaurisation et aux sorties de capitaux ».

L'AVIATEUR DELMOTTE A ATTEINT LA VITESSE DE 495 KM 412

Istres, 26. — L'aviateur Delmotte procède a une tentative pour battre le record de vitesse pure. Le départ a eu lieu à 12 h. 16' 12". Le décollage s'est effectue en 11 secondes, sur un parcours de 400 mètres.

Voici les temps réalisés sur les bases : 1er passage, 25" 1-5, vitesse 428 km. 371; 2e. 23" vitesse 469 km. 565 ; 3e. 25", 432 km ; 4e 21" 4-5, vitesse 495 km. 412 ; 5e, 22" 3-5, vitesse 477 km. 876 ; 6e. 21' 4-5, vitesse 495 km. 412. La vitesse moyenne sur ces six passages a été de 456 km. 387

A l'atterrissage, l'appareil a été légèrement endommagé au plan fixe.

Delmotte estime qu'une revision de l'appareil s'impose, et il ne compte pas renouveler son essai avant demain ou lundi.

LA GRÈVE DE LA MÉTALLURGIE PARISIENNE

Une délégation ouvrière sera reçue lundi par le Président du Conseil

Paris, 26. — On sait que la perspective d'une grève générale de la métallurgie dans la région parisienne avait été écartée hier. Cependant, ce matin, une délégation ouvrière a été nommée avec mission de se rendre à la présidence du Conseil pour demander que, cet après-midi ou au cours de nuit, les délégues patronaux et ouvriers se réunissent en présence d'un membre du gouvernement pour examiner l'augmentation de 15% demandée par les ouvriers métallurgistes.

Après avoir entendu de nombreux orateurs, M. Doury, l'un des secrétaires du Syndicat de la Métallurgie, a fait devant l'assemblée le compte rendu de l'entrevue de la délégation avec M. Moch, secrétaire général de la Présidence du Conseil. M. Doury a dit que M. Moch avait déclaré qu'une délégation de la Fédération serait reçue, lundi prochain, par le Président du Conseil, qui examinera nationalement les revendications des métallurgistes.

« Lundi, sans doute, a-t-il dit, de nouveaux indices du coût de la vie seront communiqués. Le gouvernement espère pouvoir faire jouer l'article monétaire qui l'autorise à rajuster les salaires en fonction de la hausse du coût de la vie consécutivement à la dévaluation, le gouvernement ne pouvant fixer le taux du relèvement avant la connaissance de ces indices.

L'intervention gouvernementale, lorsqu'elle se produira, a dit l'orateur, aura un effet rétroactif à la date du 1er janvier 1937 ».

Avant de se séparer, les délégués ont voté un ordre du jour à l'unanimité moins quelques voix, aux termes duquel ils demandent au gouvernement de lutter contre la vie chère et décident l'organisation, dans les entreprises, de Comités de lutte contre la vie chère. Les métallurgistes ont décidé en outre de faire, mercredi, une démonstration, a 18 h. 30, au Vélodrome d'Hiver. A cet effet, ils quitteront dans toutes les usines le travail 5 minutes avant l'heure normale.

LES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX ET DÉPARTEMENTAUX DE PARIS FERONT LUNDI UNE GRÈVE D'UNE HEURE

Paris, 26. — Le comité intersyndical des services publics municipaux, départementaux et hospitaliers annexes, concédés et assimilés, a décidé, à la suite d'une réunion tenue à la Maison des Syndicats, d'arrêter le travail mardi prochain, pendant une heure. A 18 h., des délégués se rendront à l'hôtel de ville pour y déposer un cahier de revendications de la corporation. Le mécontentement des travailleurs des services publics serait dû à la lenteur de l'examen de leurs revendications par la municipalité. La principale revendication est la revision des traitements dans le cadre des accords Matignon. Cette manifestation d'ordre intérieur ne devra troubler aucunement la circulation et, dans les hôpitaux, le service de garde de malades sera assuré. Elle est donnée comme un premier avertissement aux services publics.

SPORTSMEN
LISEZ LES
SPORTS DU NORD
PARAIT LES LUNDI
ET SAMEDI MATIN
Abonnements : Nord, Pas-de-Calais, Somme et Aisne 1 an : 24 frs ; 6 mois : 13 frs. Autres départements et colonies françaises 1 an : 28 frs ; 6 mois : 15 frs.

LE DRAME DE LA PLAGE DE BOULOGNE

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Parquet de Boulogne a fait procéder à l'autopsie du corps de Mlle Renée Dohen, la victime du drame poignant de mercredi dernier.

C'est le docteur Brunelle, de *Calais*, qui a procédé à l'opération, le médecin-légiste de Boulogne, docteur Fourmentin, s'étant récusé.

Le résultat de l'autopsie n'a pas encore été communiqué.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 27 décembre. — Soleil : lever, 7 h. 45 ; coucher, 15 h. 58; Lune : lever, 15 h. 28 ; coucher, 6 h. 55.

Aujourd'hui : Saint-Jean. — Demain : *Saints-Innocents*.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 26 décembre 1936, à 11 h. 30 : Baromètre : 776 mm. 3 ; hausse depuis la veille, à 12 h. : 1 mm. 6 ; Thermomètre : Fronde : 7.2 ; Minima : 4.9 ; Maxima de la veille : 8.5 ; Etat hygrométrique : 77 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 11 h. 30 : 0 mm. 1 ; Direction du vent : Est-Nord-Est ; Force : faible ; Direction des nuages : Est ; Etat du ciel : très nuageux; Prévisions pour aujourd'hui : Frais ; éclaircies ; ondées.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Couvert et brumeux se désagrégeant en partie l'après-midi ; Vent d'Est faible. — Minimum de température en baisse de 2 à 4 degrés sur celui de la veille.

LE CONFLIT DE LA MÉTALLURGIE DANS LA RÉGION LILLOISE

LE COMITÉ CENTRAL DE GRÈVE FAIT L'EXPOSÉ DE LA POSITION QU'IL ENTEND MAINTENIR DANS LE CONFLIT

A la suite du long exposé auquel l'Assemblée générale de jeudi a donné lieu à la Chambre Syndicale Patronale, le Comité central de grève a tenu à faire connaître son point de vue dans le conflit.

La position que le Syndicat des Métaux entend maintenir est donnée et commentée dans le communiqué suivant que nous insérons dans son intégralité :

« Pas de victimes du fait de la grève »

« En mettant des conditions pour accepter l'arbitrage, suivant les formules que M. le Président du Conseil a proposées, les patrons ont encore refusé de se rendre à l'évidence à savoir que les ouvriers se tiennent de plus en plus solidaires les uns des autres.

» Ainsi rien n'y fait, ni les tracts mensongers pleins de calomnies sur des militants particulièrement visés, répandus par milliers d'exemplaires, envoyés même à domicile par la poste sous le couvert de l'anonymat, ni les lettres de debauchage, ni les offres de réembauchages hypocritement offertes dans des communiqués pour essayer de dissocier quelques éléments particulièrement malheureux, les plus atteints par la prolongation voulue de la grève du fait même de l'attitude patronale.

» Les patrons essaient maintenant de démontrer que s'ils sont intransigeants sur la question des réembauchages, ce n'est que parce qu'ils ne veulent plus reprendre certains éléments que l'on qualifie, pour les besoins de la mauvaise cause de meneurs, de briseurs de convention, de gens soudoyés pour entraver la production normale. C'est ainsi que l'on procède, paraît-il, lorsqu'on veut se débarrasser de son chien : on commence par dire qu'il est enragé.

» Il n'en est pas moins vrai que rien ne vient confirmer ces allégations qu'au contraire les seules statistiques que tous peuvent connaître démontrent une augmentation générale de la production ; il n'y a qu'à compulser les statistiques d'octobre et novembre 1935 et celles relatives à la même période en 1936.

» M. Descamps, au nom de la Chambre Syndicale Patronale, a rappelé en quelques mots les conditions suivant lesquelles la grève s'est déclenchée.

» Nous déclarons que cette fameuse entrevue paritaire a été demandée le 24 octobre 1936, ce dont nous avons eu confirmation de réception de la part de la Chambre Syndicale Patronale le 27 de ce même mois, que d'autre part cette entrevue fut reportée au 13 novembre, puis au 19 novembre ; du reste ne devait être présent que M. Valdelièvre, secrétaire de la Chambre Syndicale Patronale.

» Nous ne voulons pas suspecter ce Monsieur, mais il nous faut dire qu'étant antérieurement mandaté par sa Chambre syndicale patronale pour déterminer l'additif à incorporer dans le contrat collectif au sujet des apprentis et des petites mains, après deux mois de discussion et après nous être mis d'accord sur un texte, M. Valdelièvre déclara ne pouvoir signer cet accord encore qu'il ne s'agissait que d'un projet déjà accepté avec quelques modifications et au surplus agréé par les deux parties, en présence de M. Gervois, Inspecteur Divisionnaire du Travail.

» Le matin du 18 novembre, le débrayage de protestation contre la sanction injustement infligée sur un de nos camarades représentant le syndicat pouvait être localisé rapidement si M. Legrand, directeur de la Compagnie de Fives-Lille avait accepté de recevoir un des secrétaires du syndicat venu pour solutionner ce conflit.

» Pourquoi donc M. Legrand partit-il précipitamment pour Paris où il demeura pendant deux jours alors qu'il savait parfaitement que déja auparavant dans le service Berthiez, dépendant de l'Usine de Fives-Lille, la venue d'un secrétaire d'un syndicat avait permis d'arranger immédiatement un conflit analogue et que la reprise du travail put se faire aussitôt.

» Cela est vrai. N'est-ce pas M. Descamps ? que nous eûmes un refus de M. Valdelièvre par ordre de la Chambre syndicale patronale, en prenant prétexte de l'incident de Fives-Lille pour accepter d'être présent à la délégation de la Commission paritaire qui devait se réunir le 19 novembre à 14 h. 30 dans le cabinet de M. Gervois ; cette réunion était d'ailleurs promise depuis plus de trois semaines.

» D'ailleurs la déclaration de M. Pilleverdier, directeur de la Compagnie Lilloise des Moteurs de ne pas appliquer les 40 heures même si la loi était applicable au 1er décembre, le départ précipité de M. Legrand... tout cela montre bien la volonté patronale de faire naître un prétexte pour se dérober aux demandes formulées par les ouvriers.

» Les vrais briseurs de la convention colective ce sont MM. Pilleverdier, Legrand refusant d'appliquer les taux minima prévus à l'annexe de la convention collective afferant au cas des chefs d'équipe, pour quatre chefs d'équipe du service de l'expédition, ce qui motiva l'intervention de notre camarade M. Meyer, représentant syndical de l'usine.

» Ce sont MM. Vynckier frères, loockoutant 150 ouvriers et ouvrières le 5 novembre 1936, donc treize jours exactement avant la grève de Fives-Lille, parce que ceux-ci n'acceptaient pas le renvoi d'un délégué d'atelier régulièrement élu et parce que le dit délégué faisait respecter l'accord intervenu entre les ouvriers et MM. Vinckier frères, supprimant le travail aux pièces.

» Ce loock-out a été déclaré sans aucune observation de la clause de la convention collective relative à semaine franche de discussion avant toute fermeture d'établissement ; là encore la Chambre syndicale patronale s'est bien gardée d'intervenir pour faire observer à un de ses membres le respect de la convention librement signée. Il est bien plus simple d'accuser les ouvriers.

» Rappelons, pour terminer et une fois de plus, notre position dans le conflit.

» A quatre reprises différentes les ouvriers ont fait preuve de conciliation allant même jusqu'à accepter la reprise du travail en se remettant purement et simplement à la décision de l'arbitrage ; ils savent qu'ils ont le bon droit pour eux et que leur cause est tellement juste qu'ils ne peuvent pas ne pas avoir satisfaction.

» Ils veulent rentrer eux aussi dans les usines, mais tous indistinctement.

» L'opinion publique, influencée par les communiqués tendancieux de la Chambre syndicale patronale, ne peut plus se tromper. Les atermoiements des patrons ont suffi à démontrer sans aucune erreur possible, l'intransigeance coupable des patrons.

» En refusant de payer les salaires dus aux ouvriers les patrons ont cru les faire fléchir plus rapidement ; ils doivent maintenant se rendre compte que rien ne prévaut sur la volonté qu'ont les ouvriers d'aboutir à une solution juste et légitime du conflit.

» Ils ne reprendront le travail que lorsqu'ils auront l'assurance formelle qu'il n'y aura pas de victimes du fait de la grève.

» Cette volonté, pour eux inébranlable, fait toute leur force. — **Le Comité central de grève.** »

Une réunion du Comité de grève et de la C. A. du Syndicat

Samedi, s'est tenue, à la Bourse du Travail, une réunion commune du Comité de grève, de la C. A. du Syndicat et du Comité central de solidarité, auxquels s'étaient adjoints un responsable de chacun des seize secteurs.

Au cours de la séance, qui dura de 9 h. à midi 30, une série de mesures furent prises pour le fonctionnement et l'amélioration des différents secteurs et du Comité central de solidarité.

Il fut également décidé d'adresser une lettre à tous les parlementaires du département du Nord, lettre qui sera publiée ultérieurement dans la presse.

Toutes les organisations du Front populaire de Lille recevront une lettre de la C. A. du Syndicat de la métallurgie demandant d'assister à une réunion en envoyant, chacune, un camarade responsable.

Il fut décidé, enfin, que chaque responsable de secteur aura à retirer les bons de pain tous les soirs à 18 heures pour en permettre la répartition dans chaque secteur le lendemain (prière aux responsables d'apporter la liste des bouches à nourrir dont ils ont la charge dans leur secteur).

LE NOEL DES ENFANTS DES GREVISTES

Grâce à la solidarité des travailleurs et des petits commerçants de la région lilloise, le Syndicat de la métallurgie a pu organiser, vendredi dernier, dans les différents secteurs, une ample distribution de coquilles, d'oranges et de chocolat, ce qui a permis d'apporter un peu de joie parmi les tout-petits.

Ces distributions ont été l'occasion de gentilles petites fêtes telle, par exemple, celle organisée dans le secteur de Fives-Saint-Maurice, qui fut particulièrement réussie et où plus de 250 gosses de grévistes écoutèrent un concert qui fut suivi d'une tombola gratuite.

REMERCIEMENTS

Le Comité de secteur de Moulins-Lille remercie les artistes qui prêtèrent leur concours à la soirée chantante et dansante du vendredi 25 décembre à l'Union de Lille, rue d'Arras.

Il remercie également la population, qui assista à cette fête et permit de recueillir quelques centaines de francs pour les enfants des grévistes.

La population est invitée à assister à une nouvelle soirée qui aura lieu ce soir, dimanche 27. Une grande tombola sera tirée au profit des gosses des grévistes.

PROTESTATIONS

On nous communique :

« Le Comité de grève et la C. A. du Syndicat proteste, au nom des 8.000 grévistes, contre certains gros patrons de Lille qui tentent de jeter la panique en faisant appel à des forces de police pour garder leurs domiciles particuliers contre d'imaginaires dangers.

» Les 8.000 grévistes de Lille ont assez conscience de leur force pour poursuivre leur mouvement dans l'ordre et la discipline. Ils ne répondront pas à ces grossières provocations. »

Les réunions d'aujourd'hui

Aujourd'hui, dimanche, à 8 h. 30, à la Bourse du Travail, réunion du Comité Central de solidarité. Présence indispensable. — A 9 h., réunion du Bureau du Comité de Grève.

AU SECTEUR DE WAZEMMES

Réunion de tous les grévistes des usines du Secteur, demain lundi, à 6 h. 15 du matin, au siège, 200, rue Léon-Gambetta. Présence indispensable ; le pointage des cartes se fera entre 6 h. 15 et 6 h. 30.

Assemblée générale des grévistes demain après-midi

A 15 h., Bourse du Travail, salle Delory, assemblée générale des grévistes.

Légers incidents de grève

Un nouvel incident vient de se produire à Fives-Lille, où l'on interdirait aux gens de maison d'assurer leur service dans les habitations des directeurs et ingénieurs.

Plusieurs femmes de ménages ont été arrêtées ce matin ; il fallut de longs palabres entre les services de la police, représentée par MM. Coissart et Entremont, et les délégués de grève Mayer et consort, pour que la Bourse du Travail autorise les femmes de ménage à travailler.

De son côté, le chauffeur du directeur fit sans succès plusieurs tentatives pour venir se mettre à sa disposition.

L'administration préfectorale, alertée pendant toute la matinée, mobilisa un nombre considérable de gardes mobiles sans autre résultat que de laisser le directeur bloqué dans son habitation.

M. Legrand devait se rendre à un conseil de la Chambre Syndicale qui devait avoir lieu samedi matin ; ce Conseil a dû être remis à l'après-midi et M. Descamps, vice-président de la Chambre dut aller chercher M. Legrand pour lui permettre d'assister à ce conseil.

Une précision des ingénieurs, agents de maîtrise, techniciens et employés de la Métallurgie lilloise

Les ingénieurs, agents de maîtrise, techniciens et employés de la Métallurgie Lilloise, qui, à la suite de leur réunion du 24 courant, ont voté un ordre du jour protestant contre la grève, nous communiquent ce qui suit :

« Nous tenons à préciser que notre réunion était organisée par un groupe d'employés, sans distinction de syndicat.

» 817 agents des usines en grèves, dont parmi eux, un nombre imposant de cégétistes, répondirent à cet appel ; tous les syndicats, sans exception, étaient donc représentés.

» Tous les membres ont approuvé sans réserve l'ordre du jour voté à l'unanimité, qui était la reprise immédiate du travail.

» Ce communiqué a pour but de bien faire ressortir que la presque totalité des appointés veut que les Pouvoirs publics s'intéressent à leur sort et fassent respecter leur droit au travail ».

Pour combattre le chômage et ...l'oisiveté la municipalité de Vitry-en-Artois a ouvert des chantiers où la plus grande activité règne

Vitry-en-Artois, Biache-Saint-Vaast, Roux, Fampoux, sont autant de noms qui résonnent encore aux oreilles de tous les Français, car, tous, se souviennent avec effroi des heures tragiques où, dans ces plaines artésiennes, dévastées et couvertes de ruines, les plus terribles combats se déroulèrent.

Vitry-en-Artois que l'on trouve à la limite des territoires du Nord et du Pas-de-Calais, à quelques kilomètres seulement de Douai, a maintenant repris sa place au grand jour de la vie.

Ses édifices publics et ses ponts sur la Scarpe sont reconstruits ; ses maisons sont rebâties ; ses rues sont élargies ; son industrie locale elle-même a repris naissance au lendemain de la guerre. Mais, la « crise » est survenue là comme ailleurs. Les puissantes briqueteries sont disparues ; des usines qui occupaient quelques centaines d'ouvriers autrefois ne tournent plus qu'au ralenti avec 30 ou 40 hommes. Les « saisonniers » qui, l'été, faisaient la moisson et, l'hiver, trouvaient du travail dans les ateliers de la ville, ne sont plus occupés que cinq mois dans l'année ; durant les sept autres mois, ils sont chômeurs et c'est ainsi que les finances de la ville, sont toutes les quinzaines, grevées d'une somme qui varie entre 9.700 et 10.000 frs. C'est à **Vitry** comme partout ; le chômage règne en effet et une soixantaine de braves gens vivent de secours. Mais où ce n'est pas à Vitry, comme ailleurs, c'est dans l'application d'un arrêté pris le 15 Mai 1933 par le Maire, obligeant les chômeurs à fournir chaque jour un certain nombre d'heures de travail dans les chantiers municipaux créés.

« Considérant l'intérêt qu'il y a à ne pas laisser oisifs des ouvriers en chômage » ...fixait l'arrêté... et, sans difficulté avec une certaine bonne volonté, même, les chômeurs de Vitry vinrent spontanément offrir leurs services à l'administration communale.

Depuis trois ans que les chantiers fonctionnent, que de belles et utiles réalisations ont été faites en effet : réfection des trottoirs et des caniveaux de la rue du Sac ; remise en état du Chemin des Meuniers ; construction d'un matériel pour les jours de fête, emplerrement des entrées de chemins de terre ; édification d'un garage d'auto, d'un atelier dans la cour de la Mairie, remise à neuf (peinture, vitrerie, etc.) des écoles et des logements du personnel enseignant, plantation d'arbres en bordure des routes, ouverture et aménagement d'un chemin à travers le « lac » pour faciliter les charroi des vestiges de guerre ; création d'un service de voirie, bornage de chemins, remise en état de trottoirs, aménagement du cimetière, construction d'un abri, ouverture d'un petit square, remise en état du chemin de Noël avec élargissement, pose de caniveaux, trottoirs, etc... tels sont succinctement énumérés les travaux auxquels les chômeurs de Vitry se livrent depuis plusieurs années, tous animés d'un excellent esprit.

Ainsi, ces braves gens, apportent encore au commerce et à l'industrie régionale un secours précieux par l'achat des matériaux nécessaires à la réalisation de ces travaux, travaux qui ont exigé l'acquisition d'une camionnette municipale, qui « roule » 8 h. 30 chaque jour, ce qui prouve suffisamment de l'activité régnant dans les chantiers. — **R. L.**

Un nouveau chantier est ouvert dans le chemin de Noël.

L'ASSASSINAT DE RAISMES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Sur le chemin du crime

Le meurtrier est le fils d'un brave ouvrier mineur polonais qui demeure au coron Bréville, à la limite de Raismes et de Bruay-Thiers.

Le père, la mère de S. W... sont anéantis par l'horreur du forfait commis. Ils pleurent, se lamentent, se refusent à croire que leur fils soit un assassin.

En réalité, depuis longtemps, S. W... marchait sur la route du crime. Cet adolescent, au faciès de brute, est un sournois, un rusé, aux mauvais instincts.

Chaque quinzaine, il devait remettre sa paie à ses parents, ce qui ne lui allait guère. Il lui fallait de l'argent. Il se débrouillait pour en trouver, ce qui lui était d'autant plus facile qu'il ne s'embarrassait pas de scrupules. Il a la réputation d'un chapardeur et parmi ses compagnons de travail de la fosse Lagrange, d'un voleur.

A diverses reprises il fut soupçonné d'avoir dérobé de l'argent à ses camarades.

Du vol au crime, il n'y a qu'un pas. Il suffit parfois de certaines circonstances, il y a le terrible imprevu, le stupide hasard.

Ici, l'affaire est d'autant plus grave qu'il y a eu préméditation, c'est du moins l'opinion des enquêteurs.

Ecroué

L'arrestation du meurtrier, ses aveux 24 heures après, la découverte du crime, constituent un bel exploit à l'actif de la gendarmerie.

L'heureux résultat de l'enquête a apporté un vif soulagement à la population qui garde le souvenir de tant de crimes restes impunis dans la région de Valenciennes et notamment d'une affaire qui s'apparente avec cette tragédie de la forêt de Raismes : l'assassinat de deux ouvriers d'Escaut et Meuse qui, un soir de quinzaine, revenaient vers Valenciennes à travers le marais de l'Epaix.

S. W..., qui avait été conduit à la gendarmerie d'Anzin, après ses aveux, passa la nuit dans la chambre de sûreté, après avoir mangé d'un bon appétit. Vendredi soir encore, il paraissait insouciant ; la nuit, sans doute, il put réaliser la gravité de son forfait, car hier matin, lorsque le gendarme Wilmart le conduisit à la maison d'arrêt de Valenciennes, il pleurnichait et se lamentait. Mais il se lamentait sur son destin et ne songeait pas à exprimer des regrets.

En raison de son âge, S. W... est justiciable du tribunal pour enfants. Il a en effet commis le crime trois jours avant d'atteindre 17 ans.

Les funérailles de la victime

Nous avons rendu visite hier aux infortunés parents de Marcel Flerin. Dans la maison familiale, c'est la désolation ; le père, durement éprouvé par le calvaire qu'il gravit depuis qu'il découvrit le corps de son enfant, a dû s'aliter. La mère, prostrée, s'abandonne à sa douleur inconsolable.

On a aménagé le petit débit, dont le jeune mineur faisait la joie, en chambre funéraire, sur le cercueil, une gerbe de fleurs blanches est déposée.

Les funérailles civiles auront lieu aujourd'hui à 15 h. Le cortège partira à 14 h. 45 de la maison mortuaire, rue Tabary, près de la place des Trieux, pour se rendre au cimetière d'Escautpont.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Une femme tuée par un tramway à Sin-le-Noble

Vendredi, vers 10 h. 30, les gendarmes de la brigade de Sin-le-Noble, de service de route, rue de Douai à Valenciennes, étaient informés qu'une femme venait de se faire tuer rue de Bouchain, à **Sin-le-Noble**, par le tramway électrique de Douai à Auberchicourt.

Ils se rendirent immédiatement sur les lieux de l'accident où ils apprirent que la victime, une dame Grosset Marie, âgée de 59 ans, célibataire, demeurant à **Lambres**, rue du Faubourg d'Arras, venait d'être transportée au café Bardin, proche du lieu de l'accident.

Interrogé par les gendarmes, le wattman du tramway tamponneur, M. Dordain Louis, 58 ans, demeurant à **Sin-le-Noble**, rue Nationale, 69 bis, leur déclara :

« Conduisant le car électrique allant de Douai à Auberchicourt, celui-ci descendait la pente du pont supérieur et allait atteindre la route Nationale lorsque 3 à 4 mètres avant d'arriver sur le trottoir de droite en direction d'Aniche, je remarquai une femme marchant paisiblement sur le trottoir. Comme elle s'engageait sur la voie du tramway j'ai immédiatement bloqué mes freins et actionné mon appareil avertisseur en même temps que je criais à cette femme de faire attention, mais en vain.

» Comme la pente est assez rapide à cet endroit, le tramway ne put s'arrêter sur place et vint heurter la malheureuse qui tomba sur le sol, la tête sur le rail gauche ; le lourd véhicule vint s'immobiliser tout contre le corps de la victime qui ne donnait plus signe de vie. »

Pour dégager la victime, le wattman dut faire marche arrière.

Le docteur Piet, de Dechy, passant un peu après l'accident, ne put que constater le décès dû probablement à une fracture du crâne.

Après les formalités d'usage, le corps de Mme Grosset a été reconduit à son domicile.

Une grave collision entre cyclistes à Brebières

M. Théophile Loisel, demeurant à Férin, roulait à bicyclette dans la commune de Brebières lorsqu'il fut accroché et renversé par un autre cycliste, M. Gaston Damiens, demeurant à Izel-lez-Esquerchin.

Le choc fut rude et les deux cyclistes roulèrent sur le sol. Malheureusement M. Loisel alla donner de la tête sur la bordure du trottoir. On le releva inanimé pour le transporter à l'Hôpital St-Jean où on a relevé une fracture du crâ